



N° 2025-02



RAPORTU

POSTU

DA A CUMISSIONI SVILLUPPU ECUNOMICU,
TRASPORTI È AFFARI AUROPEI

ENJEUX NUMERIQUES ET GESTION DE LA DONNEE EN CORSE

Lugliu di u

2025

SOMMAIRE

SYNTHESE DES PROPOSITIONS	2
INTRODUCTION	5
I. La Collectivité de Corse face aux mutations technologiques et aux défis de l'acculturation numérique	8
A. Le rôle de la formation dans l'adaptation aux enjeux numériques	8
B. L'action de l'ADEC en faveur de l'innovation et le rôle de Corsica Statistica dans l'élaboration des politiques publiques	11
II. Une stratégie inachevée de maîtrise publique territoriale des données et de l'adaptation aux enjeux numériques	13
A. Les freins à la mise en œuvre d'une politique numérique cohérente et structurée	13
B. Le déploiement de dispositifs techniques porteurs dans le cadre d'une vision stratégique globale	16
III. La possibilité d'une île technologique : la politique publique comme levier d'innovation et de souveraineté numérique	20
A. Faire de la Corse un territoire d'expérimentation en matière de transition numérique	21
B. Une gouvernance fondée sur la donnée : un outil au service de l'amélioration des politiques publiques et de la participation démocratique	24
C. Encourager le développement d'intelligence artificielles « <i>nustrale</i> » en soutenant les initiatives privées	26
CONCLUSION	29
BIBLIOGRAPHIE	30
ANNEXES	32

SYNTHESE DES PROPOSITIONS

GESTION DE LA DONNEE

1. Améliorer la production et la conservation de données en sélectionnant les contenus et leur diffusion.
2. Investir directement les nouveaux outils numériques et les nouvelles structures de calcul et de stockage au sein de la Collectivité de Corse et de ses services.
3. Comme préconisé dans le Rapport de la *Mission Data et territoires*, fluidifier la circulation des données collectées entre l'Etat et les collectivités territoriales en réduisant le délai de transmission.
4. Proposer un comité de partage de la donnée entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales
5. Élaborer une cartographie des flux des données.
6. Renforcer le rôle de Corsica Statistica dans le développement de l'IA en Corse en fournissant des données ouvertes et transparentes permettant l'entraînement de modèles/projets fonctionnant à partir de l'IA.
7. Mettre en perspective et conforter l'activité de la SITEC au regard des objectifs stratégiques du SDTAN et Smart Isula.
8. Optimiser le potentiel de services en matière d'hébergement de données.
9. Positionner la SITEC comme un acteur central des enjeux de souveraineté numérique et de transformation digitale du territoire.
10. Faire de la SITEC un vecteur d'intégration des talents formés localement, mais aussi des compétences issues de la diaspora corse.

UNE TRANSITION NUMERIQUE ETHIQUE, INCLUSIVE ET DURABLE

1. Proposer un guide d'usage de l'IA pour les citoyens à risque.
2. Favoriser une culture de la sobriété numérique en sensibilisant à la législation et aux impacts sociaux et environnementaux.
3. Renforcer la pédagogie autour de la protection des données, améliorer la compréhension des mécanismes et encourager une utilisation critique des outils.
4. Proposer un « Grenelle de l'IA » permettant d'amorcer un dialogue social autour de l'IA et ses enjeux.
5. Mettre en place une veille parlementaire IA avec des objectifs et des moyens définis concernant les évolutions du traitement de la data et de l'intelligence artificielle.
6. Utiliser les CST directement comme cadre actif de discussion et d'élaboration des outils liés à l'IA dans la fonction publique territoriale.
7. La Collectivité de Corse doit pouvoir rémunérer un expert technique sur proposition du CST pour l'implémentation d'IA dans la fonction publique territoriale.

TRANSITION NUMERIQUE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Orienter le plan d'investissement numérique vers trois secteurs prioritaires à renouveler tous les trois ans.
2. Renforcer l'action de l'ADEC et plus largement de la Collectivité de Corse dans l'accompagnement et la visibilité des projets innovants, afin notamment que leurs porteurs restent sur le territoire, comme évoqué par le directeur d'Inizià.
3. Réunir les acteurs du secteur des nouvelles technologies en Corse pour engager un débat sur les possibilités de souveraineté numérique régionale en Corse.
4. Être en lien avec des partenaires issus d'autres territoires et partageant les mêmes problématiques que la Corse.
5. Documenter et diffuser les résultats pour reproductibilité dans d'autres territoires.
6. Recenser et valoriser les projets IA « nustrali » en créant un label répondant à un cahier des charges.
7. Soutenir et mettre en avant les expérimentations dans les secteurs à forte valeur sociale et territoriale (éducation, formation, santé, gestion publique).
8. Favoriser l'accès des entreprises corses aux appels à projets nationaux et européens en matière d'intelligence artificielle par une communication systématique de la Collectivité de Corse.
9. Renforcer l'échange et la coopération entre les acteurs de l'innovation et la SITEC afin de mieux identifier les besoins des porteurs de projets numériques.
10. Créer un hub de données territorial sectorisé dans un premier temps (ex. : agriculture, tourisme).
11. Encourager des investissements sélectifs visant à structurer des pôles sectoriels d'innovation, en cohérence avec les orientations du SRDE2I.
12. Structurer un observatoire territorial intelligent du tourisme durable en partenariat avec l'ATC, l'ADEC, l'Université de Corse et les acteurs locaux du numérique.

TRANSITION NUMERIQUE ET SERVICE PUBLIC

1. Adapter l'accompagnement numérique de la Collectivité de Corse en intégrant les nouveaux outils intelligents dans ses services publics.
2. Outiller les agents pour ne pas perdre le contrôle sur la data et promouvoir le PIMS dans le contexte professionnel.
3. Proposer une formation aux agents de la Collectivité de Corse tous les six mois concernant les nouveautés numériques, le traitement de la donnée et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le contexte professionnel.
4. Inclure un module en cybersécurité dans la formation et de créer des canaux de travail avec l'État avec les collectivités pour aider à l'appropriation de l'IA au niveau local et au niveau national.
5. Une meilleure appréhension et une gestion saine des données passe

également par un droit à la déconnexion. La Collectivité de Corse doit s'assurer que ses agents bénéficient pleinement de ce droit.

6. Utiliser les visualisations IGN produites à partir du LIDAR dans le cadre de la révision et de l'application du PADDUC.

ENJEUX NUMERIQUES ET FORMATION

1. Encourager la création d'un cursus complet, soit licence et master, en informatique et intelligence artificielle à l'Université de Corse ayant accès à des cours thématiques des autres cursus de l'école PaoliTech.
2. Créer une plateforme regroupant tous les acteurs de formations en IA et tous les employeurs du secteur dans l'optique de calibrer les formations et assurer la bonne diffusion de l'information.
3. Mettre en place des plans de formation territoriaux et prioriser l'accompagnement de filières ciblées.
4. Proposer un outil mutualisé de recrutement pour les entreprises du secteur des nouvelles techniques avec en partenariat avec les organismes de formation en Corse et la Collectivité de Corse pour un meilleur appariement de l'offre et de la demande.
5. Renforcer et élargir la collaboration entre les acteurs de la formation et les employeurs du territoire afin de concevoir de nouveaux cursus adaptés aux besoins locaux. Cette démarche contribuera à pallier les difficultés de recrutement, tout en favorisant l'attractivité de la région pour les étudiants et en incitant davantage d'entre eux à y rester.
6. Mieux accompagner les enseignants avec un document cadre clair élaboré conjointement par la Collectivité de Corse et le rectorat.
7. Proposer des formations aux professeurs du primaire et du secondaire sur l'usage de l'IA dans l'éducation.

INTRODUCTION

Dans une optique de rationalisation des processus de production et de la décision publique, l'acquisition et la production de données, surtout quantitatives, est devenue un enjeu central de nos économies. Dans ce contexte, nous sommes entrés dans l'ère du « Big Data », désignant l'explosion de données disponibles, dont la variété et la quantité imposent l'utilisation de nouvelles technologies. L'accumulation de données, en termes de quantité ou selon leur qualité, a donc un intérêt stratégique certain.

Parmi les technologies liées au Big Data, nous pouvons citer « l'intelligence artificielle » désignée communément par l'acronyme « IA » que nous utiliserons tout au long de ce rapport.

L'accès au grand public du modèle GPT 3.5 par l'entreprise OpenAI en novembre 2022 a eu un important retentissement, tant dans l'opinion publique que dans de nombreux secteurs économiques, notamment pour les perspectives de gains de productivité que l'IA offrirait.

Pourtant, le modèle GPT 3.5 et ses versions ultérieures ne représentent qu'un type d'IA, les IA dites « génératives », comprises comme des IA en mesure de générer un texte, une image, une vidéo ou un son sur la base d'une requête (*prompt*). Les effets potentiels de ces IA génératives ne sauraient être généralisés à l'ensemble des technologies relevant de l'intelligence artificielle.

En réalité, ce que nous appelons « IA » recouvre une diversité de méthodes et d'applications, dont certaines sont utilisées depuis bien avant l'émergence des modèles GPT. L'appellation d'IA semble désigner des techniques si diverses que plusieurs travaux de recherche récents, la plupart en cours de publication, analysent les conséquences du phénomène « d'AI-washing » (Anand et al., 2025 ; Leffrang & Müller, 2023), c'est-à-dire l'usage opportuniste du terme « IA » dans une finalité essentiellement marketing.

Pour les besoins de ce rapport, il est nécessaire de donner une définition restreinte de l'intelligence artificielle : nous désignerons comme une IA tout procédé de *machine learning* (apprentissage automatique). L'apprentissage automatique se définit comme la programmation d'ordinateurs en vue d'optimiser un critère de performance à partir de données d'exemple ou d'expériences antérieures. Un modèle est spécifié, à l'exception de certains paramètres, et l'apprentissage correspond au processus d'exécution d'un programme informatique qui ajuste ces paramètres en s'appuyant sur des données d'entraînement ou l'expérience passée. Le modèle peut avoir une finalité prédictive (prédire des résultats futurs), descriptive (extraire des connaissances à partir des données), ou remplir ces deux fonctions (Alpaydin, 2020). Par exemple, simplement calculer une régression linéaire ou logistique avec un programme informatique rentre dans la définition de l'apprentissage automatique, de

même que les *Large Language Models* tels que les modèles GPT. Ces derniers entrent dans une sous-catégorie de machine learning, appelée *deep learning* (apprentissage profond), utilisant des modèles fondés sur un réseau de neurones artificiels, très utiles notamment dans la reconnaissance de textes et d'images. Pour résumer nos couches de compréhension, nous proposons un schéma synthétique (figure 1).

Figure 1 - L'IA a en réalité plusieurs niveaux de compréhension

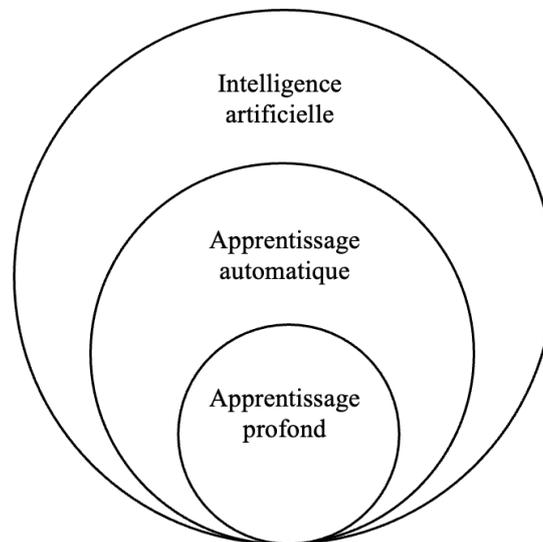


Schéma repris de Sindhu et al. (2020)

D'après les définitions que nous venons de donner, deux éléments essentiels permettent le fonctionnement d'un modèle d'apprentissage automatique : des données sur lesquelles le modèle peut « apprendre », et de la puissance de calcul informatique pour faire fonctionner ledit modèle dans des délais jugés raisonnables. C'est bien sur ces deux éléments que résident les principaux enjeux de l'IA, qui sont parmi les points focaux de notre rapport.

Ces deux éléments, l'accès aux données et la puissance de calcul, sont aussi source de controverse dans le déploiement et l'utilisation de l'IA. La création de puissance de calcul est énergivore, et pose donc des questions en termes de soutenabilité environnementale. L'utilisation de données pour entraîner plusieurs modèles peut quant à elle poser des problèmes de droit d'auteur ou d'atteinte à la vie privée, entre autres du fait de l'utilisation de données personnelles.

En outre, l'utilisation et le déploiement de l'IA posent des enjeux sociaux, en premier lieu sur la transformation du travail. En effet, l'IA est censée apporter des gains de productivité substantiels en remplaçant du travail humain, que ce soit dans ses applications en robotique ou en prise de décision. Cela pose ainsi la question à moyen-long terme de l'avenir des travailleurs dont l'activité serait impactée par l'introduction de ces nouvelles technologies.

Enfin, le déploiement de l'IA pose des risques démocratiques et sécuritaires. Nous pouvons penser en premier chef à son déploiement dans le cadre de surveillance de masse, récemment lors des Jeux Olympiques de Paris 2024¹.

C'est face à ces risques sociaux et environnementaux que l'OCDE a établi cinq grands principes de l'IA en 2019, mis à jour en 2024, dans l'optique où son déploiement respecterait les droits humains et démocratiques² :

1. Croissance inclusive, développement durable et bien-être : les IA doivent permettre d'assurer une prospérité économique tout en réduisant les inégalités de genre, raciales, économiques et sociales ;
2. Respect de l'État de droit, des droits humains et des valeurs démocratiques, y compris de l'équité et de la vie privée : les IA doivent pouvoir intégrer et/ou faire face à des garde fous en matière de désinformation, d'atteinte à la vie privée, de surveillance de masse, de discrimination et de justice sociale ;
3. Transparence et explicabilité : les systèmes d'IA doivent garantir que les utilisateurs soient en mesure de comprendre et de mettre en question les résultats qu'ils produisent ;
4. Robustesse sûreté et sécurité : les systèmes d'IA doivent fonctionner de façon robuste, sûre et sécurisée tout au long de leur cycle de vie, et les risques devraient être continuellement évalués et gérés ;
5. Responsabilité : Les acteurs de l'IA devraient être responsables du bon fonctionnement des systèmes d'IA et du respect des principes exposés ci-dessus, selon leurs rôles, le contexte et l'état de l'art.

C'est sur la base de ces principes que nous avons produit ce rapport, et que nous nous sommes demandé : comment la Collectivité de Corse peut-elle construire une gouvernance stratégique de la donnée et de l'intelligence artificielle, au service d'un développement numérique souverain, inclusif, durable, et adapté aux réalités insulaires. Nous verrons en effet que l'IA a plusieurs potentialités, notamment en termes de préservation de la langue corse, d'industrialisation et d'amélioration des conditions de vie de personnes vulnérables, mais qu'elle porte aussi des dangers et des questionnements. Nous traiterons l'ensemble de ces problématiques de sorte à donner des solutions opérationnelles pour la Collectivité de Corse.

¹ https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/08/14/comment-la-videosurveillance-algorithmique-a-ete-deployee-pendant-les-jeux-olympiques_6280517_3224.html

² <https://www.oecd.org/fr/themes/principes-de-l-ia.html>

I. La Collectivité de Corse face aux mutations technologiques et aux défis de l'acculturation numérique

A. Le rôle de la formation dans l'adaptation aux enjeux numériques

L'accès à l'enseignement supérieur et à la formation continue dans le domaine du numérique est nécessaire pour l'adaptation du territoire à ces nouveaux enjeux. Tout d'abord elle favorise l'insertion professionnelle ainsi que la reconversion professionnelle dans un contexte de restructuration du marché de l'emploi. Ensuite, elle permet de renforcer l'attractivité économique en permettant une plus forte attraction d'entreprises ainsi que le développement de filières locales. Comme l'explique Benjamin Pereney, fondateur et directeur d'Aflokkat, la formation est la condition sine qua non à l'endigement de la « *fuite des cerveaux* », phénomène de grande ampleur en Corse, accompagné d'une faible mobilité entrante.

« On a le plus fort taux de mobilité académique sortante post-bac. On a 35% de mobilité sortante pour des néo bacheliers. Pour ceux qui ont une mention « très bien » au bac on est à 50%. (...) En mobilité entrante on est à 2% contre 20-25% dans les autres régions françaises. On a un vraiment problème de fuite des talents » (Benjamin Pereney)

Ce constat est également partagé par l'OCDE, qui, dans son rapport *Diagnostic de l'attractivité de la Corse dans le nouvel environnement mondial* publié en 2024, avait évalué la part d'étudiants quittant l'île à 25%, un chiffre pouvant monter jusqu'à 35% selon l'INSEE (2025), principalement dû à une faible offre de formation. Toujours selon l'OCDE, 80% de ces étudiants ne reviennent pas travailler en Corse une fois leurs études terminées (p.30).

La formation permet également de renforcer l'attractivité pour les entreprises et le développement de filières locales, créant ainsi un effet d'entraînement économique et un renforcement de la cohésion sociale.

Selon la note *Secteur digital en Corse (2024)* de Sébastien Simoni, président de Femu Qui, le retard dans la formation technologique est national, la France souffrant ainsi d'un retard structurel de dix points avec son voisin allemand. Selon le président de Femu Qui « *Dans le secteur digital encore plus que dans tout autre secteur d'activité la formation précède la création d'activité économique* ». Ainsi, durant son audition Sébastien Simoni nous indique que la formation informatique de l'Université de Corse, qu'il a par ailleurs suivi, a pu compter plusieurs chefs d'entreprises dans le secteur des nouvelles technologies en Corse :

« *Sans la création de la filière informatique à l'Université de Corse les principales entreprises de logiciel de l'île n'auraient probablement pas vu le jour.* » (Sebastien Simoni).

Une thèse qu'il développe dans la note précédemment citée :

« *Ouvert au début des années 2000, le Master informatique de l'Université de Corse nommée*

ISI pour Intégration des Systèmes Informatiques était très orientée sur le développement de logiciel à base de technologies open source. Il a permis la naissance d'un premier noyau d'entreprise Digital en Corse représentant 300 personnes aujourd'hui. Toutefois, au tournant des années 2010, la chute des effectifs au niveau du master informatique à probablement freiné le développement du secteur et la localisation en Corse d'entreprise du Digital. A partir de 2015, l'élargissement de l'offre de formation et un regain d'intérêt très marqué pour le secteur à pousser les effectifs à la hausse. Ainsi récemment l'Université de Corse a annoncé l'ouverture d'un second master en informatique. » (Note de Sébastien Simoni)

1) Les formations en l'Intelligence artificielle et en robotique

L'école d'ingénieur PaoliTech, école d'ingénieur de l'Université de Corse, propose un cursus dédié à l'énergie et un cursus dédié à l'agronomie. Il n'existe pas au sein de l'Université de Corse un cursus consacré à l'intelligence artificielle, seulement des licences et master en informatique.

Selon le directeur de Paoli Tech, Michael Mercier, l'école n'a pas de formation en Intelligence artificielle ni de cours dédiés à ces thématiques pour l'instant mais souhaiterait s'orienter vers ces sujets très bientôt :

« On a déposé auprès de la Commission des titres d'ingénieurs une lettre d'intention pour ouvrir une nouvelle spécialité ingénieur d'ici peut-être deux ou trois ans. (...) On voudrait monter une nouvelle spécialité sur les data sciences et l'informatique. (...) L'idée c'est de travailler sur la gestion de données, sur la gestion de l'IA » (Michael Mercier)

L'intelligence artificielle et les systèmes intelligents sont également inclus dans des formations de l'Université de Corse qui ne sont pas dédiées à ce sujet. Selon le directeur de Paolitech, l'inclusion de l'intelligence artificielle est réalisée « *au fur et à mesure* ».

Ainsi Michael Mercier que la future formation en intelligence artificielle pourrait également compléter les deux cursus d'ingénieur existant. Par exemple, dans le cursus Energie :

« On a notamment un cours sur les Smart cities à l'intérieur duquel on va piloter les données et utiliser l'intelligence artificielle. On le retrouve au sein de toutes les formations finalement. On a des cours spécifiques de programmation au sein de l'école »

Au sein de l'Université de Corse, seules deux formations qualifiantes hybrides sur l'Intelligence artificielle à destination des enseignants-chercheurs sont proposées dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA) - UNITI, soit dans la recherche fondamentale et appliquée, soit dans la recherche en sciences sociales.

Seul le groupe d'écoles Aflokkat propose à la fois une école d'ingénieurs en robotique et informatique, le *Mediterranean Institute of Robotics and Automation* (MIRA), et une école d'informatique proposant une bachelor développeur informatique et intelligence

artificielle, l'*Ecole Supérieure d'Information d'Aflokkat* (ESIA).

Aflokkat naît également de la volonté de créer une adéquation entre l'émergence d'une nouvelle offre sur le marché de l'emploi en ingénieurs et techniciens spécialisés et la formation de travailleurs spécialisés. Une demande formulée à de multiples reprises par des entreprises ou start-ups comme Goodbarber, Volpy ou encore QwantMusic face à de multiples offres d'emplois non pourvues dans le secteur des technologies. La création d'Aflokkat découle donc d'une double volonté de son fondateur, la lutte contre la fuite des talents ainsi que l'attraction de talents extérieurs.

« Il y a soixante offres d'emplois dans le domaine de l'informatique par an en Corse qui ne sont pas pourvues donc on a besoin d'intensifier le nombre de personnes formées dans le domaine de l'informatique. A l'époque on ne parle pas vraiment d'IA, on est en 2019 à ce moment-là (...) Mirà est née d'une nécessité de formation dans ces domaines. » (Benjamin Pereney)

Cependant, le développement de formations numériques spécialisées en intelligence artificielle connaît un phénomène de ralentissement dû à l'absence de collaboration entre l'enseignement privé et l'enseignement public, alors que Michael Mercier évoque « *un mauvais départ* » entre les deux organismes de formation. L'école d'ingénieur souhaite au contraire défendre l'enseignement public, l'égalité des chances, l'ouverture et l'accessibilité financière de la formation sont citées comme étant au cœur de l'esprit de l'Ecole Paolitech. La perspective de cours communs est écartée, le profil des écoles étant trop différent, et l'idée de laboratoires de recherche commun n'est pas rejetée mais compliquée par des « *approches et objectifs différents* ».

Propositions :

- Encourager la création d'un cursus complet, soit licence et master, en informatique et intelligence artificielle à l'Université de Corse ayant accès à des cours thématiques des autres cursus de l'école PaoliTech.
- Créer une plateforme regroupant tous les acteurs de formations en IA et tous les employeurs dans l'optique de bien calibrer les formations et assurer la bonne diffusion de l'information.
- Mettre en place des plans de formation territoriaux et prioriser l'accompagnement de filières ciblées.

2) La Recherche & Développement (R&D) et le Crédit d'impôt recherche (CIR) en Corse

Plusieurs de nos auditionnés ont insisté sur l'importance de créer un laboratoire de recherche spécialisé dans les enjeux numériques et les nouvelles technologies. C'est le cas de Romain Deceuninck, fondateur de l'Intelligence Artificielle Liv', spécialisée dans l'apprentissage de la langue corse, qui plaide pour le développement de la

recherche pour faire émerger des projets adaptés au territoire.

Selon Sébastien Simoni (Note - 2024), la Corse est la dernière région en termes de dépenses R&D. Le ratio R&D/PIB de la Corse est inférieur de 40 % à celui des départements d'Outre-mer, qui figurent pourtant parmi les régions les moins bien classées. Elle affiche également le taux le plus bas parmi les principales îles de la Méditerranée occidentale, telles que la Sardaigne, la Crète, la Sicile ou les Baléares. De plus, l'écart entre le ratio R&D/PIB de la Corse et la moyenne nationale française est bien plus marqué que celui observé dans les autres îles par rapport à leurs propres pays.

Ainsi, la Corse apparaît clairement comme la région nécessitant le plus un renforcement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et du Crédit d'Impôt Innovation (CII) afin de stimuler les investissements privés en recherche et développement.

Propositions :

- Proposer un outil mutualisé de recrutement pour les entreprises des nouvelles technologies avec en partenariat avec les organismes de formation en Corse et la Collectivité de Corse pour un meilleur appariement de l'offre et de la demande
- Renforcer et élargir la collaboration entre les acteurs de la formation et les employeurs du territoire afin de concevoir de nouveaux cursus adaptés aux besoins locaux. Cette démarche contribuera à pallier les difficultés de recrutement, tout en favorisant l'attractivité de la région pour les étudiants et en incitant davantage d'entre eux à y rester.

B. L'action de l'ADEC en faveur de l'innovation et le rôle de Corsica Statistica dans l'élaboration des politiques publiques

L'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) accompagne le développement et notamment l'innovation numérique des entreprises locales.

Le 14 décembre 2016, l'Assemblée de Corse adopte le premier Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRE2I), révisé en 2022 dans le cadre d'*Ecunomia 2030* : « *Le SRDE2I, ainsi institué, est un outil de pilotage des actions de développement économique, mis en œuvre de manière collective, afin d'impulser des modes de développement économique. Il est pensé comme le catalyseur d'une dynamique d'ensemble fondée sur les grands enjeux du territoire, pour proposer des réponses adaptées aux défis en matière de développement économique, de compétitivité, d'attractivité et d'innovation.* » Structuré autour de neuf axes thématiques avec neuf déclinaisons principalement autour de l'accélération de la numérisation et de la création d'un écosystème innovant.

Ce schéma territorial se décline alors en multiples actions majeures et concrètes pour

le territoire. Tout d'abord, la mise en place de la plate-forme *Corsica.ai*, laquelle constitue une vitrine de l'écosystème numérique insulaire : elle met en valeur des projets innovants, attirant ainsi l'attention d'investisseurs potentiels, un appui sur les aides européennes, notamment les fonds FEDER et FSE qui viennent financer des projets innovants élaborés par des PME et TPE ainsi qu'un partenariat avec l'incubateur Inizià, dédié à l'accompagnement de projets innovants via des études de marché, des aides au financement. Son directeur soulignait le rôle joué par l'incubateur, initialement né au sein de l'ADEC, dans l'accompagnement des projets à fort contenu innovant. Par exemple, le projet Missià, visant à sécuriser le maintien des personnes âgées à leur domicile via un captage de données d'activités sans enregistrements vidéo, a été accompagné par l'incubateur. Un tel projet met en lumière un lien fort entre technologie et éthique et souligne une volonté de soutenir une innovation à impact social très fort en ciblant spécifiquement les personnes âgées, dans un contexte de vieillissement de la population.

En parallèle, *Corsica Statistica*, mis en place par la Collectivité de Corse, constitue un outil statistique au service de l'analyse et de la prospective territoriale. Il permet en effet de centraliser les données socio-économiques précises et objectivables sur plusieurs thématiques (démographie, économie locale, logement et revenus de la population). Cet outil permet ainsi un accès direct et centralisé à la donnée économique et démographique.

Ainsi l'accompagnement de projets innovants au niveau local et une connaissance statistique locale permettent de cibler directement des projets innovants, d'en mesurer leur efficacité mais aussi d'ajuster en continu leur développement ainsi que leur soutien localement.

Propositions :

- Renforcer l'action de l'ADEC et plus largement de la Collectivité de Corse dans l'accompagnement et la visibilité des projets innovants, afin notamment que leurs porteurs restent sur le territoire, tel que démontré par le directeur de l'incubateur Inizià.
- Renforcer le rôle de Corsica Statistica dans le développement de l'IA en Corse en fournissant des données ouvertes et transparentes permettant l'entraînement de modèles/projets fonctionnant à partir de l'IA.

II. Une stratégie inachevée de maîtrise publique territoriale des données et de l'adaptation aux enjeux numériques

La Collectivité de Corse fait face à des défis majeurs dans la mise en œuvre d'une politique numérique organisée, malgré une prise de conscience croissante des élus concernant les enjeux du numérique et de l'intelligence artificielle. L'augmentation massive des données et l'évolution rapide des technologies compliquent leur traitement et leur gestion. L'accès aux données reste limité par une faible coordination entre acteurs publics, une interopérabilité insuffisante et une absence de cartographie des flux. Par ailleurs, la Corse souffre d'un fort taux d'illectronisme ou encore d'une dispersion géographique, ce qui accentue la fracture numérique à l'ère de l'IA. Enfin, le développement de ces technologies soulève des enjeux environnementaux importants, liés à leur forte consommation d'énergie.

Les élus se saisissent de plus en plus des enjeux numériques et des thématiques liées au développement de l'Intelligence artificielle. En démontre la multiplication des questions posées au sein de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse concernant l'intelligence artificielle, les évènements et conférences sur le thème du numérique comme l'inclusion d'une conférence sur l'IA dans le cycle *Corsica Pruspettiva*, ou encore les rapports présentés à l'Assemblée de Corse.

A. Les freins à la mise en œuvre d'une politique numérique cohérente et structurée

1) L'augmentation exponentielle des données

L'explosion récente des données numériques résulte directement de la généralisation de la digitalisation dans l'action de l'Etat ou des collectivités territoriales. En janvier 2023, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) mettait déjà en évidence l'ampleur des données à l'échelle mondiale où 181 zettaoctets de données devraient être produites en 2025 (contre 2 en 2010).

L'intelligence artificielle s'impose aujourd'hui comme un levier incontournable face à la croissance des données numériques. Grâce à ses capacités de calcul avancées, elle rend possible et plus rapide le traitement d'informations à une échelle que les méthodes classiques ne peuvent plus atteindre. Sur le terrain, on observe une effervescence d'initiatives où l'IA est mise à l'épreuve dans des contextes très divers, portée aussi bien par les collectivités que par un large éventail d'acteurs publics et privés.

De plus, la Corse est confrontée au problème de la rapidité avec laquelle évolue le traitement de la donnée et l'utilisation des systèmes intelligents. Durant son audition, Sébastien Simoni nous fait remarquer que « *l'IA générative est déjà dépassée, au profit de l'IA physique* ».

Propositions :

- Améliorer la production et la conservation de données en sélectionnant les contenus et leur diffusion.
- Investir directement les nouveaux outils numériques et les nouvelles structures de calcul et de stockage au sein de la Collectivité de Corse et de ses services.

2) L'accès à la data : une coordination des acteurs à améliorer

L'accès aux données et leur exploitation est un sujet central dans la gouvernance des politiques publiques. Cependant, selon le rapport de la *Mission data et territoires* du ministère de la Transformation et de la fonction publique (2023), les données ne présentent pas un grand niveau d'accessibilité. La mise à disposition des données publiques à travers la politique d'Open Data centralisée sur data.gouv permet aujourd'hui un accès élargi à une première couche d'informations.

Cependant, l'Open Data n'est pas encore appliquée de façon systématique sur l'ensemble du territoire. De nombreuses données publiques, notamment celles produites localement, ne sont pas accessibles librement, ce qui freine leur réutilisation à des fins de développement du service public, d'innovation ou de recherche. Le rapport souligne également une faible mise en commun des différentes sources produites par l'État et ses opérateurs et les collectivités territoriales, ce qui limite la circulation des données entre administrations. À cela s'ajoute le manque d'interopérabilité entre les bases de données, un problème majeur pour exploiter et croiser les données.

Un constat partagé en Corse selon le Président de l'ADEC qui confirme de faibles échanges de données avec le Ministère de l'économie et des finances « *On essaie d'avoir de Bercy une réalité sur les flux économiques, sur les flux entrants et sortants. Ce que la Corse rapporte à l'État et inversement et on n'arrive pas à avoir ces données* ».

Avec certains opérateurs de l'État comme l'INSEE, la transmission des données est beaucoup plus fluide. Cependant, le Président de l'ADEC évoque des grilles d'analyse et des critères de recherche qui ne sont pas parfaitement adaptés à la Corse, ce qu'il généralise également aux structures déconcentrées de l'État.

Propositions :

- Comme préconisé dans le rapport de la *Mission Data et territoires*, fluidifier la circulation des données collectées entre l'État et les collectivités territoriales en réduisant le délai de transmission.
- Proposer un comité de partage de la donnée entre les services de l'État déconcentré, les collectivités et la Collectivité de Corse

- Élaborer une cartographie des flux des données.

3) Face aux risques, la nécessité d'un numérique accessible, inclusif et écologique

L'explosion de la data implique différentes problématiques auxquelles les collectivités doivent faire face : diversité des données à traiter, nouveaux vecteurs d'inégalité, consommation d'énergie. Une intelligence artificielle éthique au service de l'action publique doit donc être pensée comme inclusive et adaptée aux particularités sociales, environnementales et économiques du territoire

Dans son article « *Second-Level Digital Divide: Differences in People's Online Skills* » (2002), Ezster Hargittai théorise l'apparition d'un second niveau de fracture numérique qui ne se limite plus à l'accès à Internet (« *first-level* »), mais se manifeste surtout à travers des compétences inégales dans l'utilisation du Web (« *second-level* »).

Dans « *The artificial intelligence divide: Who is the most vulnerable ?* » (2024), la nouvelle fracture numérique due au développement de l'IA (« *IA-divide* ») concerne l'accès à l'IA et la capacité à l'utiliser et l'analyse des résultats dû à l'IA. Manipulations, désinformation et discriminations algorithmiques : nombreux sont les risques de la fracture numérique due à l'IA. La Corse est la région de France métropolitaine souffrant le plus d'illectronisme avec 26% contre 16% en moyenne de France (INSEE 2023). Or, pour être utilisée efficacement, l'IA nécessite des compétences numériques avancées et les personnes souffrant d'illectronisme peuvent donc en être exclues des bénéfices.

Durant son audition, Michael Mercier évoque la relation compliquée de l'Intelligence artificielle et des objectifs de la transition environnementale : à la fois consommatrice d'énergie mais permettant des solutions innovantes pour atteindre des objectifs comme l'optimisation thermique. En effet, le développement de l'intelligence artificielle entraîne une consommation énergétique croissante, avec des conséquences environnementales de plus en plus préoccupantes. Ces systèmes présentent une empreinte carbone élevée et exercent une pression significative sur les ressources en eau. À mesure que leurs besoins en calcul augmentent, leur impact s'amplifie, compromettant potentiellement l'atteinte des objectifs climatiques fixés au niveau national et international.

L'OPECST dans sa note *Face à l'explosion des données : prévenir la submersion* (2023), reprenant les éléments du Think Tank Shift Project, évalue un impact environnemental du numérique croissant de 6% par an, causant plus de 3,5% des émissions de gaz à effet de serre et représentant 4,2 % de la consommation mondiale d'énergie primaire en 2019.

Les acteurs privés et publics semblent cependant avoir pris la mesure de ces enjeux

comme l'explique Emmanuel Pierre, directeur d'Inizià : « *Il ne faut pas oublier d'intégrer la dimension environnementale dans les projets IA. C'est le sens du « Living lab » qu'on a organisé avec l'AUE* ». De son côté, Sébastien Simoni assure que malgré le faible nombre de projets présentés en Corse, Femu Qui doit « *noter tous les projets sur le caractère social et durable* » durant leur évaluation.

A la question posée par Julia Tiberi en 2024 sur la position de l'Assemblée de Corse, Monsieur Alexandre Vinciguerra, à l'époque Président de l'ADEC, a annoncé l'élaboration d'une charte de la donnée et de l'IA éthique dans le cadre du schéma Smart Isula indiquant également une prise en considération de ces enjeux dans la décision publique.

Lors de son audition, Monsieur le Président de l'ADEC Gilles Giovannangeli, a évoqué les critères éthiques du SRE2i soit la production d'activité locale, le concours à la transition énergétique ou encore le concours à la transition environnementale. Ces critères sont alignés sur les critères d'obtention des aides européennes FEDER et FSE favorisant « *l'innovation par l'inclusion* ».

Propositions :

- Proposer un guide d'usage de l'IA pour les citoyens à risque
- Favoriser une culture de la sobriété numérique en sensibilisant à la législation et aux impacts sociaux et environnementaux. Renforcer la pédagogie autour de la protection des données, améliorer la compréhension des mécanismes et encourager une utilisation critique des outils.
- Proposer un « Grenelle de l'IA » permettant d'amorcer un dialogue social autour de l'IA et ses enjeux sociaux et environnementaux
- Mettre en place une « veille parlementaire IA » avec des objectifs et des moyens définis concernant les évolutions du traitement de la data et de l'intelligence artificielle.

B. Le déploiement de dispositifs techniques porteurs dans le cadre d'une vision stratégique globale

Les dispositifs stratégiques mis en place traduisent une prise de conscience ancienne et réelle des enjeux liés à la maîtrise des données et de leur potentiel pour dynamiser et diversifier l'économie corse.

1) Le défi du stockage et de la gestion des données en Corse : garantir la proximité pour cibler les investissements

La gestion des données, et en particulier leur stockage, constitue un enjeu fondamental pour le développement d'outils technologiques performants et innovants.

Cette problématique a été identifiée dès les années 1970 par les décideurs publics. La Collectivité de Corse s'inscrit pleinement dans cet écosystème numérique à travers la Société informatique et télématique de Corse (SITEC), société d'économie mixte dont elle est l'actionnaire majoritaire. Elle participe notamment à la conception du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Les orientations politiques actuelles confirment la reconnaissance des enjeux (Rapports d'activité de la SITEC 2022, 2024). Plusieurs propositions structurantes ont ainsi émergé :

- Mettre en perspective et conforter l'activité de la SITEC au regard des objectifs stratégiques du SDTAN et Smart Isula ;
- Optimiser le potentiel de services en matière d'hébergement de données ;
- Positionner la SITEC comme un acteur central des enjeux de souveraineté numérique et de transformation digitale du territoire ;
- Faire de la SITEC un vecteur d'intégration des talents formés localement, mais aussi des compétences issues de la diaspora corse.

La SITEC est donc appelée à devenir un pivot de l'action territoriale en faveur de la maîtrise de la donnée, en tant qu'outil stratégique d'expertise. En complémentarité avec les politiques de publicité des données, la Collectivité de Corse pourra s'appuyer sur la SITEC pour fournir la puissance de calcul nécessaire au développement d'initiatives numériques innovantes.

La proximité des infrastructures de stockage constitue un impératif stratégique pour garantir l'efficacité des projets portés localement. Le SDTAN prévoit à ce titre un investissement d'environ 3 millions d'euros sur la période en cours, visant à :

- Développer des infrastructures souveraines d'hébergement de données et de services ;
- Accélérer le déploiement de datacenters en Corse, notamment d'un datacenter souverain de niveau Tiers 3+ ou Tiers 4 ;
- Renforcer l'accompagnement des projets portés par des opérateurs privés.

Proposition : Renforcer l'échange et la coopération entre les acteurs de l'innovation et la SITEC afin de mieux identifier les besoins des porteurs de projets numériques.

2) La possibilité d'élargissement de l'*open source* territorial

Les infrastructures existantes de gestion des données peuvent constituer le socle d'une stratégie de mutualisation des données, destinée à faciliter l'échange et le partage d'informations relatives aux territoires. Ce dispositif, inspiré de la philosophie de la SITEC et reposant en partie sur ses services, pourrait fédérer l'ensemble des producteurs de données, publics comme privés.

La Collectivité de Corse pourrait porter ce projet structurant, qui impliquerait entreprises, associations, EPCI et SITEC dans une logique d'hébergement sécurisé, apte à valoriser les données au service du territoire. Un tel cadre territorial de partage des données bénéficierait à l'ensemble des parties prenantes : institutions publiques, associations, particuliers et entreprises. Un rapport de la *Mission Data et territoires* de 2023 suggère d'ailleurs cette orientation.

L'ouverture des données publiques par la Collectivité de Corse constitue un premier pas important avec Data.Corsica qui participe à un mouvement plus global à accentuer.

Proposition : Créer un hub de données territorial, sectorisé dans un premier temps (ex. : agriculture, tourisme).

3) La structuration de filières pour favoriser la mise en commun des données et faire émerger un pôle de coopération sectoriel autour de l'IA

Cette dynamique ne peut être dissociée d'une approche économique intégrée, tournée vers la diversification sectorielle, priorité politique réaffirmée dans le *Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation* (SRDE2I) révisé en 2022. Le défi sociétal visant à « assurer les multiples transitions » dont la numérisation du territoire témoigne de la volonté de structuration de filières, d'accompagnement des start-ups et de consolidation de l'écosystème d'innovation portée par la Collectivité de Corse.

Le *Diagnostic de l'attractivité de la Corse dans le nouvel environnement mondial* de l'OCDE (2024) souligne que l'intelligence artificielle peut constituer un levier d'attractivité dans le cadre d'une « démarche sélective des investissements extérieurs ». À titre d'illustration, l'OCDE évoque le modèle canadien des *superclusters* de l'innovation, qui ont permis la création de pôles d'attraction sectoriels à l'échelle locale.

Proposition : Encourager des investissements sélectifs visant à structurer des pôles sectoriels d'innovation, en cohérence avec les orientations du SRDE2I.

4) Un usage de l'intelligence artificielle en expansion progressive au sein de la Collectivité de Corse

En 2023, le gouvernement a annoncé une stratégie nationale de gestion des flux touristiques, incluant la création d'un « *observatoire national et mutualisé* » pour analyser la fréquentation de sites très fréquentés. La mesure des flux est en effet essentielle, tant pour diversifier les clientèles que pour garantir une régulation qualitative de l'offre touristique.

Dans cette optique, la Collectivité de Corse utilise déjà des outils d'intelligence artificielle. En 2022, un accord a été signé entre l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) et Mabrian Technologies. Il permet, à travers une plateforme en ligne, de croiser différentes données touristiques afin d'améliorer le diagnostic de la saison touristique.

Les données exploitées concernent notamment :

- La mobilité et la fréquentation (Flux Vision d'Orange),
- La connectivité aérienne,
- Les réservations et recherches de vols,
- Les dépenses touristiques,
- La qualité, le prix des hébergements,
- Le comportement et la satisfaction des clientèles.

Au-delà de l'aide à la décision, cet accord a permis la formation d'agents de l'ATC à l'utilisation de la plateforme.

Proposition : Structurer un observatoire territorial intelligent du tourisme durable en partenariat avec l'ATC, l'ADEC, l'Université de Corse et les acteurs locaux du numérique.

III. La possibilité d'une île technologique : la politique publique comme levier d'innovation et de souveraineté numérique

Malgré ces défis majeurs, la Collectivité de Corse a aujourd'hui les moyens de faire face à la transition numérique marquée par une explosion de la donnée et l'intensification de la diffusion de l'intelligence artificielle. Elle doit engager une vraie politique de la donnée pour adopter au plus vite une véritable gouvernance de la donnée, condition sine qua non pour la transformation de l'île en territoire pilote en matière d'innovation numérique, d'investissements, de formation et de développement économique.

A. Faire de la Corse un territoire d'expérimentation en matière de transition numérique

Un territoire pilote doit jouer un rôle de laboratoire d'innovation en structurant et partageant des innovations numériques dans une logique d'intérêt général.

1) Accroître les liens entre collectivités, entreprises et recherche

Pour devenir un territoire pilote en matière d'innovation numérique, il est nécessaire d'accroître les liens entre les différents acteurs du territoire. Selon le directeur de l'école Aflokkat, la Collectivité de Corse est plutôt à la hauteur des enjeux mais doit mettre ses politiques publiques régulièrement à jour au vu du développement exponentiel de la donnée et de l'IA :

« Dans les politiques publiques que je vois déployées aujourd'hui je n'ai pas l'impression que ce soit suffisamment fort. Il y a le SDTAN qui a été fait il y a trois ans et il s'est passé beaucoup de choses aujourd'hui. Mais il y a beaucoup de groupes de travail sur la data publique assez bien pensées. »

Cependant, il alerte sur l'excès de régulation qui serait un « *frein à l'innovation* » tout en précisant que la régulation européenne n'est pas excessive même si la priorité doit être à la favorisation de leaders européens et non de la régulation des leaders américains. La priorité doit donc être à l'encadrement raisonné et à la collaboration entre les collectivités et les acteurs privés et de la recherche.

Comme nous l'indique le directeur de l'incubateur Inizià, la structure est née en 2006, portée initialement par l'ADEC et ensuite devenue autonome au sein d'une association, et elle représente un « *outil aux mains des institutions* » connaissant une certaine réussite. Comme l'indique le Président de l'ADEC dans sa réponse à la question orale de Julia Tiberi, conseillère *Avanzemu* à l'Assemblée de Corse en 2024, grâce à INIZIA et l'ADEC, les startups corses dans l'IA se multiplient, notamment dans les domaines applicatifs et technologiques (ex. : Agrid, Neural Vision, Biophonia...).

Cependant, malgré la création du PUI, selon Emmanuel Pierre, il y a un manque de liens solides entre la recherche et les entreprises, entre des ressources comme l'INRIA et l'écosystème corse. La collectivité de Corse doit alors enrichir la Corse d'outils complémentaires.

Le fondateur de Liv' recommande cependant de séparer le temps politique qui doit être plus long et réfléchi du temps technologique qui est de plus en plus rapide pour prendre du recul et ne pas hâter les orientations et la mise en œuvre des politiques publiques. Il est également fondamental d'impliquer les usagers dès la conception des projets en mettant en place une démocratie numérique participative.

D'autres structures peuvent également être en lien avec les enjeux d'innovation. Selon le Président de l'ADEC, c'est également le cas des organismes consulaires comme la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCI) qui a mis en place des actions de sensibilisation numérique ainsi qu'un chèque numérique dans le but d'accélérer la transition numérique des commerçants.

Proposition : Orienter le plan d'investissement numérique vers trois secteurs prioritaires à renouveler tous les trois ans.

2) L'intégration des nouvelles technologies dans les parcours éducatifs et professionnels

Le rapport thématique du Sénat *L'IA et l'avenir du service public - IA et éducation* (2025) alerte sur la transformation du monde éducatif par l'inclusion progressive de l'IA générative comme ChatGPT dans l'apprentissage. Déjà utilisée de manière massive par les élèves, elle représente un potentiel considérable pour personnaliser les apprentissages, assister les enseignants dans leur pédagogie et améliorer le pilotage du système éducatif. Les usages vont de l'enseignement adaptatif à l'aide aux devoirs, en passant par la création de contenus pédagogiques et la détection des élèves en difficulté.

Cependant, l'intégration de l'intelligence artificielle dépend principalement d'initiatives personnelles avec des moyens inégaux sans cadre et stratégie nationale claire. Les élèves démontrent en moyenne des capacités d'utilisation plus élevées à leurs professeurs, et les outils à disposition restent peu nombreux. Les impacts sont donc pour l'instant limités. Certaines initiatives comme celle de Romain Deceuninck sont également à favoriser pour établir des partenariats entre les collectivités et le rectorat par l'investissement privé.

Les agents du service public doivent également bénéficier de formation à l'usage de l'IA pour optimiser son utilisation, avoir une utilisation éthique et raisonnée et limiter les risques en matière de cybersécurité. La collectivité de Corse doit alors prévenir ces risques en adaptant la formation continue et mettre en place une veille sur les

changements d'usage.

La multiplication des données et de l'usage de l'IA multiplie le risque d'attaque à grande échelle avec la transmission de logiciels malveillants par exemple. Les agents de la collectivité de Corse doivent donc être acculturés aux risques que représente l'augmentation croissante du numérique et l'utilisation de nouveaux outils intelligents. Une sécurisation des modèles et une analyse des risques semble être indissociable à toute évolution dans le fonctionnement des services. Au vu de l'évolution de l'inclusion de l'intelligence artificielle dans les outils de travail, une formation continue doit être proposée aux agents. La Collectivité de Corse intègre aujourd'hui des initiatives privées à la formation d'agents comme l'intégration de l'IA Liv' dans l'apprentissage de la langue Corse, aujourd'hui compétence valorisée.

Selon l'OPESCT dans sa note *Face à l'explosion des données : prévenir la submersion* (2023), l'un des enjeux majeurs des collectivités est de prévenir la surcharge informationnelle pour ses agents. Ce phénomène découle d'une explosion des canaux de communication, du volume de messages reçus et des usages numériques de plus en plus envahissants. La capacité humaine de traitement de l'information étant limitée, cette surabondance entraîne stress, fatigue, perte de concentration et désorganisation tant au niveau individuel qu'organisationnel et sociétal.

Propositions :

- Mieux accompagner les enseignants avec un document cadre clair élaboré conjointement par la Collectivité de Corse et le rectorat.
- Proposer des formations aux professeurs du primaire et du secondaire sur l'usage de l'IA dans l'éducation
- Adapter l'accompagnement numérique de la Collectivité de Corse en intégrant les nouveaux outils intelligents dans ses services publics.
- Outiller les agents pour ne pas perdre le contrôle sur la data et promouvoir le PIMS dans le contexte professionnel.
- Proposer une formation aux agents de la Collectivité de Corse tous les six mois concernant les nouveautés numériques, le traitement de la donnée et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le contexte professionnel.
- Inclure un module en cybersécurité dans la formation et de créer des canaux de travail avec l'Etat avec les collectivités pour aider à l'appropriation de l'IA au niveau local et au niveau national.
- Une meilleure appréhension et une gestion saine des données passe également par un droit à la déconnexion. La Collectivité de Corse doit s'assurer que ses agents bénéficient pleinement de ce droit.

3) Expérimenter et mutualiser les projets d'IA

Selon Sébastien Simoni, tous les secteurs d'activité bénéficient de l'IA et une réflexion générale et transversale doit être amorcée pour tous les secteurs. Aujourd'hui de nombreuses entreprises utilisent des systèmes intelligents et le machine learning pour répondre à des enjeux de territoire.

Les projets peuvent être adaptés au territoire et à ses besoins. Par exemple, Aflokkat travaille avec le syndicat des castanéculteurs de Corse sur le tri des catégories de châtaignes selon leur usage futur par la « *vision par ordinateur* » soit le machine learning en entraînant l'IA à reconnaître les trois catégories de châtaigne, facilitant la prise de décision avec 90% de fiabilité.

La Corse connaît plusieurs exemples de succès entrepreneuriaux, par exemple dans le secteur de l'énergie et de l'adaptation au changement climatique, la start-up *Agrid*, financée par Femu Qui, optimise automatiquement la gestion thermique des bâtiments via IA, pour des économies d'énergie. De même, *Aria Firefighting* conçoit des outils IA pour anticiper et coordonner les interventions en cas d'incendies de forêt. Dans le domaine de l'aménagement du territoire plus généralement, *Urba Earth* est un géoportail pour la gestion du droit des sols ou encore *Acwa Robotics* : robots pour l'inspection et la cartographie autonome des réseaux d'eau. Dans le domaine de la santé on peut remarquer *Missia Care*, une IA prédictive dédiée à la prévention de la perte d'autonomie chez les seniors.

Benjamin Pereney recommande ainsi la mise en place d'investissements ciblés de la Collectivité de Corse répondant aux enjeux les plus prégnants en Corse. On peut penser ainsi à l'aménagement du territoire dans un contexte de révision du PADDUC, du vieillissement de la population ou encore de la transition climatique.

L'incubateur Inizià s'inspire des projets issus de différentes régions pour importer des idées en Corse en nouant des liens avec des incubateurs d'autres collectivités, pendant le salon Vivatech par exemple, dans le but de détecter des projets adaptés à la Corse. Par exemple, des IA facilitant l'apprentissage de langues minoritaires comme la langue kanak en Kanaky. Cela permet de connaître les ressources des territoires et de créer des connexions.

C'est également le cas de Sébastien Simoni qui insiste sur l'importance de nouer des liens avec des régions partageant les mêmes objectifs politiques et dont le territoire présente des similitudes au nôtre, comme le Pays-Basque. L'école d'ingénieur ESTIA du Pays-Basque est d'ailleurs l'école ayant inspiré Aflokkat. Il est donc important d'être en lien avec des collectivités et régions partageant les mêmes problématiques de territoires et également les mêmes problématiques politiques et institutionnelles.

Propositions :

- Réunir les acteurs de la tech en Corse pour engager un débat sur les

possibilités de souveraineté numérique régionale en Corse.

- Être en lien avec des partenaires issus d'autres territoires et partageant les mêmes problématiques que la Corse.
- Documenter et diffuser les résultats pour permettre une reproductibilité dans d'autres territoires.

B. Une gouvernance fondée sur la donnée : un outil au service de l'amélioration des politiques publiques et de la participation démocratique

L'IA peut constituer une opportunité pour améliorer la gouvernance de la Collectivité de Corse. Il s'agit toutefois de tenir compte de ses risques, que ce soit en termes de politique publique, pour les travailleurs de la fonction publique territoriale ou pour le risque d'entorse à des règles démocratiques fondamentales.

Trois axes doivent être alors considérées dans l'accompagnement de l'implémentation de l'IA :

- Le comité social territorial (CST) instance de dialogue social en place dans la fonction publique ;
- Les possibilités de l'IA en termes d'application en urbanisme, foncier et administratif ;
- Les risques liés aux données personnelles, que ce soit dans les usages administratifs de l'IA ou à des fins de surveillance.

1) Le rôle du Comité Social Territorial (CST) et des comités sociaux secondaires

Il serait malvenu, autant sur un plan juridique qu'éthique, d'imposer à l'ensemble des travailleurs de la fonction publique territoriale la mise en place d'outils fondés sur l'IA sans leur participation active et éclairée. Cette participation active est la garantie d'une bonne implantation et d'une appropriation efficace de ces outils, dans le respect des conditions de travail de chacun. La question qui se pose alors : quel serait l'espace privilégié de concertation quant à l'application d'IA avec les travailleurs de la fonction publique ?

Cet espace se trouve dans la CST de la CDC. La création du CST découle de la loi n°2019-828 du 6 août 2019, mise en application par le décret n°2021-571 du 10 mai 2021. Cette instance est issue de la fusion entre les comités techniques (CT) et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'instance permet aux travailleurs de la fonction publique territoriale d'établir un dialogue social au sujet de leurs conditions de travail. Parmi ces conditions de travail, en plus des risques liés à la santé, des règles relatives au temps de travail et aux politiques indemnitaires, nous pouvons compter la question de l'introduction des nouvelles

technologies. En vertu de l'article 70 du décret n°2021-571, c'est la formation spécialisée qui doit être consultée en cas d'introduction d'une nouvelle technologie.

Notons que les Comités sociaux et économiques (CSE) des entreprises de plus de 300 salariés ont le droit, en cas d'introduction d'une nouvelle technologie dans l'organisation, de faire appel à un expert technique, dont les frais sont à la charge de l'employeur (Code du travail, art. L.2315-94). Quand bien même cette disposition ne soit pas prévue pour la CST, nous proposons que les établissements publics de la Collectivité de Corse convoquent de leur initiative un expert technique, qui puisse, en bonne intelligence avec les travailleurs, implémenter différents outils liés à l'IA.

En somme, nous pensons que toute application d'IA potentiellement impactante pour les conditions de travail des travailleurs de la fonction publique territoriale doit être permise par le rôle actif de la CST et des comités secondaires.

Propositions :

- Utiliser les CST directement comme cadre actif de discussion et d'élaboration des outils liés à l'IA dans la fonction publique territoriale.
- La Collectivité de Corse doit pouvoir rémunérer un expert technique sur proposition du CST pour l'implémentation d'IA dans la fonction publique territoriale.

2) Quelques applications possibles de l'IA...

Une fois énoncés ces préalables nécessaires en termes de conditions de travail pour les agents de la fonction publique territoriale, quelles seraient les applications possibles de l'IA pour une gouvernance plus efficace ?

Sur un plan administratif et de gestion du territoire, plusieurs outils peuvent être pensés. La Banque des Territoires recense plusieurs exemples³, qui même si appliqués en métropole, en commune, ou par des administrations centrales, peuvent être inspirants :

- Métropole d'Aix-Marseille : implémentation d'agents conversationnels pour orienter les citoyens vers des services adéquats. Nous pensons toutefois, en cohérence avec notre proposition de recours à la CST, que cette solution ne saurait remplacer des travailleurs, autant pour éviter le risque de chômage technologique, que pour les personnes usagères de ces services et victimes d'illectronisme ;

3

https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-12/guide_intelligence_artificielle_et_collectivites_0.pdf

- Métropole Rouen-Normandie : utilisation de voitures autonomes pour les quartiers périphériques. De tels transports autonomes pourraient être utilisés dans une perspective de désenclavement de villages relativement isolés.

Nous persistons à penser cependant que la conception et le déploiement d'une IA dans le cadre de missions de service public ne peut se faire que par consultation de ses salariés, afin que son implémentation ait du sens, et protège dans le même temps le travailleur et le citoyen.

Sur la gestion des terres, du foncier et de l'urbanisme, l'IGN a produit une visualisation 3D du territoire grâce au LIDAR⁴. Sur cette base, les pouvoirs publics peuvent établir de meilleurs découpages et partages de terres, notamment dans le cadre du PADDUC.

Proposition : Utiliser les visualisations IGN produites à partir du LIDAR dans le cadre de la révision et de la mise en œuvre du PADDUC.

3) ... qui doivent respecter des limites éthiques et juridiques

L'IA et ses applications portent des risques sur plusieurs plans, en termes de vie privée et démocratique.

Dans le cas où une IA administrative devrait utiliser les données personnelles des usagers du service public, nous appelons la Collectivité de Corse à la construire en lien actif avec la CNIL, afin qu'aucun point du RGPD ne soit omis.

Nous exprimons également des inquiétudes quant aux possibilités de surveillance algorithmique. Celle-ci a trouvé des applications lors des JO de Paris, et plus tôt dans la ville de Nice sur la base de reconnaissance faciale⁵. Nous nous interrogeons sur la façon dont les forces de l'ordre pourraient s'en servir, notamment dans la surveillance de militants politiques.

C. Encourager le développement d'intelligences artificielles *nustrali* en soutenant les initiatives privées

Le développement de l'IA doit encourager une dynamique proprement insulaire, en favorisant l'émergence d'acteurs locaux capables de répondre aux besoins spécifiques du territoire, tout en s'inscrivant dans les dynamiques nationales et européennes. Cette ambition nécessite une alliance entre l'investissement public, l'initiative privée et la structuration d'un écosystème numérique corse performant.

⁴ <https://geoservices.ign.fr/lidarhd>

⁵ https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-12/guide_intelligence_artificielle_et_collectivites_0.pdf

1) Mise en lumière des initiatives locales : l'exemple de la préservation de la langue et de la culture corse

En 1992, la France signe la charte européenne pour la préservation des langues régionales ou minoritaires sans jamais la ratifier. Dans son rapport intitulé *Facilitation de la mise en œuvre de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par l'intelligence artificielle*, le Conseil de l'Europe montre comment l'intelligence artificielle, en particulier le traitement automatique du langage naturel (*Natural Language Processing, NLP*), peut aider à la mise en œuvre de cette charte, en favorisant l'usage, la promotion et la visibilité de ces langues dans la vie publique et privée face au risque d'extinction numérique des langues. Le rapport préconise alors le soutien aux initiatives privées surtout dans les domaines de l'apprentissage, de la traduction automatique et de la reconnaissance vocale.

Des projets portés par des entrepreneurs corses témoignent déjà du potentiel de l'île en matière d'innovation technologique dans ce domaine. C'est notamment le cas de Liv', une intelligence artificielle développée par Romain Deceuninck, entrepreneur originaire de Calvi. Liv' est conçue comme un outil pédagogique destiné à accompagner les élèves dans leurs apprentissages. Ce projet bénéficie du soutien de la Collectivité de Corse et du rectorat de l'académie de Corse, et fera l'objet d'une nouvelle phase de déploiement dans les établissements scolaires dès la rentrée de septembre prochain.

L'initiative ne s'arrête pas à l'enseignement scolaire : une version professionnelle est en cours de développement, spécifiquement destinée à la formation continue des agents et attachés de la Collectivité de Corse. Ce type d'innovation démontre la capacité des entrepreneurs insulaires à concevoir des outils d'IA adaptés aux réalités locales, tout en contribuant à une montée en compétences globale de la population active.

2) L'investissement privé au service de l'innovation insulaire

Le rôle de l'investissement privé dans le soutien aux technologies émergentes est également fondamental. Le cas de Femu Qui, acteur engagé dans le financement de projets innovants, illustre la manière dont des fonds d'investissement à ancrage territorial peuvent accompagner le développement de solutions numériques porteuses de valeur ajoutée pour le territoire.

Dans ce contexte, le rôle de l'ADEC doit être renforcé. Elle peut devenir un acteur moteur de cette stratégie, en accentuant son accompagnement des start-ups du numérique, en facilitant l'accès au financement, et en encourageant les dispositifs expérimentaux, notamment dans les champs de l'éducation, de la santé, ou des services publics, tout en garantissant un cadre juridique adapté.

3) Articuler les dynamiques locales et nationales

Le développement d'une IA insulaire ne peut faire l'impasse sur les perspectives nationales. La Corse doit pouvoir s'inscrire dans la stratégie française d'intelligence artificielle, notamment en s'appuyant sur les dispositifs proposés par le Plan IA 2 ou encore les grands programmes de France 2030, tout en affirmant ses spécificités. La note stratégique de Sebastien Simoni, produite dans le cadre du groupe de travail sur le numérique, rappelle à ce titre la nécessité de conjuguer innovation locale, accès à la donnée, formation et régulation.

Propositions : Mettre en visibilité et en réseau les initiatives insulaires dans l'intelligence artificielle

- Recenser et valoriser les projets IA « nustrale» en créant un label répondant à un cahier des charges
- Soutenir et mettre en avant les expérimentations dans les secteurs à forte valeur sociale et territoriale (éducation, formation, santé, gestion publique) ;
- Favoriser l'accès des entreprises corses aux appels à projets nationaux et européens en matière d'intelligence artificielle par une communication systématique de la Collectivité de Corse.

CONCLUSION

« Celui qui a le pouvoir est celui qui a la data » (Conclusion de l'audition de Romain Deceuninck)

A travers la rédaction de ce rapport, la Commission du développement économique, des transports et des affaires européennes a souhaité répondre à la problématique complexe de l'évolution des enjeux numériques en Corse en se demandant, dans la perspective d'une autonomie renforcée, **comment la Collectivité de Corse peut-elle construire une gouvernance stratégique de la donnée et de l'intelligence artificielle, au service d'un développement numérique souverain, inclusif, durable et adapté aux réalités insulaires.**

Il était d'abord nécessaire de circonscrire une définition non extensive de l'intelligence artificielle, en la restreignant aux procédés relevant de l'apprentissage automatique.

La commission a tenu à mettre en évidence les lacunes et fragilités structurelles qui entravent le développement numérique de la Corse. Ces difficultés sont d'abord liées aux caractéristiques du territoire : une région marquée par la pauvreté, une population vieillissante, et une forte proportion de personnes en situation d'illectronisme. Ces difficultés tiennent également au contexte institutionnel : une collectivité à statut particulier en voie d'autonomie, confrontée à un partage de la donnée avec un État souvent défaillant, mais portée par une action volontariste de la Collectivité de Corse face aux enjeux numériques. Enfin, un écosystème de formation fragmenté en silos et un déficit d'investissement en recherche et développement aggravent ces fragilités.

La commission a ensuite examiné la balance bénéfices/risques, en s'efforçant de définir les contours d'une IA inclusive, durable et éthique, capable de répondre aux enjeux de cybersécurité et de prévenir l'exclusion des populations vulnérables. Les outils actuellement mobilisés par la Collectivité de Corse ont été analysés afin d'identifier leurs faiblesses et les perspectives d'amélioration au regard de ces enjeux.

Enfin, la commission a souhaité dégager les perspectives ouvertes par le développement massif des outils intelligents, et en particulier de l'IA, pour relever les défis spécifiques à la Corse. Cela concerne aussi bien le secteur public, à travers une nouvelle gouvernance numérique, que l'émergence de projets à forte valeur ajoutée pour le territoire, notamment en matière de sauvegarde de la langue et de la culture corse.

BIBLIOGRAPHIE

● **Littérature scientifique**

- Alpaydin, E. (2020). *Introduction to machine learning*. MIT press.
- Anand, A., Dutta, S., Jain, T., & Mukherjee, P. (2025). The Ignoble Economics of AI-washing. Available at SSRN 5256559.
- Andonova, Y., Laudati, P., & Gherardi, L. (2025). IA et collectivités territoriales. In *IA et collectivités territoriales : Usages, enjeux et défis*. Yanita Andonova and Patrizia Laudati and Lorrys Gherardi.
- Boerman Sophie, De Vreese Claes, Kroon Anne, Moller Judith, Wang Chenyue, « *The artificial intelligence divide: Who is the most vulnerable?*» *New Media & Society*, en ligne 2024
- Hargittai, E. (2002). Second-Level Digital Divide : Differences in People's Online Skills. *First Monday*.
- Leffrang, D., & Müller, O. (2023). *AI washing : The framing effect of labels on algorithmic advice utilization*.
- Sindhu, V., Nivedha, S., & Prakash, M. (2020). An empirical science research on bioinformatics in machine learning. *Journal of mechanics of continua and mathematical sciences*, 7(1), 86-94.
- Texier, B. (2024). IA : Vers un service public augmenté. *Archimag*, 77(Hors série), 48-49.
- Wang, C., Boerman, S. C., Kroon, A. C., Möller, J., & H de Vreese, C. (2024). The artificial intelligence divide : Who is the most vulnerable? *New Media & Society*, 14614448241232345.

● **Littérature grise**

- Presse

https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/08/14/comment-la-videosurveillance-algorithmique-a-ete-deployee-pendant-les-jeux-olympiques_6280517_3224.html

- Rapports et comptes-rendus institutionnels

Altounian Magali, Hennion Christine, Monthubert Bertrand, Rapport de la mission Data et territoires du Ministère de la transformation et de la fonction publique, 2023.

Assemblée de Corse - Question orale Julia Tiberi - Réponse de Monsieur Alexandre Vinciguerra a la question déposée par Mme Julia Tiberi au nom du Groupe Avanzemu, 2024.

Assemblée de Corse, Rapport de Monsieur le Président du Conseil executif de Corse, Ecunomia 2030 : Revisione di u schema rigiunale di sviluppu economicu, d'innuvazione e d'internazionalizzazione, 2022,

<https://www.isula.corsica/assemblea/docs/rapports/2022E3181-annexe.pdf>.

Banque des Territoires, Guide Intelligence Artificielle et Collectivités, 2019.

Bonnel Bruno, Simon Catherine, Faire de la France un champion international de la robotique et des systèmes intelligents. Rapport: État des lieux, Propositions, Ambition, Robotique et systèmes intelligents, 2019.

Collectivité de Corse, Ecunomia 2030, Revisione di u schema regionale di sviluppu ecunomicu di a Corsica

Conseil de l'Europe, « Facilitation de la mise en œuvre de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par l'intelligence artificielle », 2022.

INSEE, « 750000 personnes en situation d'illectronisme en Corse en 2019 » , 2023.

INSEE, En Corse, huit néo-bacheliers sur dix déménagent pour débiter leurs études, 2025.

Ministère de la transformation et de la Fonction publique, Rapport de la mission « Data et territoires », 2023

OCDE, Principes de l'IA, 2024, <https://www.oecd.org/fr/themes/principes-de-l-ia.html>.

OCDE, Diagnostic de l'attractivité de la Corse dans le nouvel environnement mondial, 2024.

OPESET, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, ChatGPT et après ? Bilan et perspectives de l'intelligence artificielle, 2024.

OPESET, « Face à l'explosion des données : prévenir la submersion » , 2023.

Sénat, Rapport thématique du Sénat « L'IA et l'avenir du service public - IA et éducation » , 2025.

SITEC, Rapport d'activité 2022, 2024, <https://www.sitec.corsica/rapport-dactivite-2022/>.

- Notes personnelles

Simoni Sebastien, « Secteur digital en Corse » , 2024.

Simoni Sebastien, « Fiscalité et investissement de Recherche et développement (R&D) en Corse, 2024.

- Sites internet

<https://www.corsica.ai/>

<https://www.data.corsica/pages/portail/>

<https://www.aibusinessasia.com/fr/p/what-is-physical-ai/>

<https://geoservices.ign.fr/lidarhd>

ANNEXES

I. Questionnaires d'audition

1. Audition de Sébastien Simoni - Président de Femu Quì S.A - Le 10 juin à 18h

I. Femu Quì et l'investissement dans l'IA

1. Pouvez-vous présenter brièvement Femu Quì : ses missions, sa stratégie, ses secteurs d'intervention prioritaires.
2. Avez-vous déjà investi ou soutenu des projets en lien avec l'intelligence artificielle ou le numérique ?
3. Observez-vous un intérêt croissant de la part des porteurs de projets corses pour des solutions basées sur l'IA ?
4. Existe-t-il une volonté, au sein de Femu Quì, de prioriser ou de flécher des financements vers des projets d'IA éthiques, inclusifs ou à fort impact social/local ?

II. Potentiel de l'IA en Corse

5. Quels secteurs de l'économie corse vous paraissent les plus propices à bénéficier de l'IA (agriculture, santé, tourisme, énergie, etc.) ?
6. Notre écosystème insulaire est-il aujourd'hui suffisamment structuré pour accueillir des projets d'IA ?
7. Quelles seraient les conditions nécessaires pour faciliter l'émergence de startups ou d'initiatives IA sur le territoire corse ?
8. Quels seraient les leviers que la Collectivité de Corse devrait actionner pour encourager cette dynamique ?

III. Perspectives et recommandations

9. Quels types de projets IA souhaiteriez-vous voir émerger en Corse dans les prochaines années ?
10. Avez-vous des recommandations spécifiques à formuler pour notre rapport sur la stratégie IA en Corse ?

2. Audition de Benjamin Pereney - Fondateur et directeur d'Aflokkat - Jeudi 12 juin à 17h

I. Présentation d'Aflokkat : les formations en IA

1. Pouvez-vous nous présenter Aflokkat ?
2. Pouvez-vous nous décrire les parcours et leur contenu : les compétences visées, les technologies abordées, la place du machine learning, des data sciences, etc. ?
3. Quelles ont été les motivations qui ont conduit au lancement de divers parcours en intelligence artificielle ?

II. Attractivité et insertion

4. Quel profil d'étudiants ces parcours attirent-ils ?
5. Quels sont les types de métiers accessibles après l'obtention de ces diplômes ?
6. Avez-vous mis en place des liens avec des entreprises locales, des start-ups ou des institutions publiques pour les stages, projets ou embauches ?
7. Collaborez-vous avec des laboratoires de recherche ou d'autres institutions universitaires sur le sujet de l'IA ?

III. Ancrage territorial et impact local

8. L'IA enseignée dans votre école est-elle pensée pour répondre à des problématiques locales (santé en zone isolée, agriculture de précision, transition énergétique, etc.) ?
9. Avez-vous identifié des freins spécifiques au développement de l'IA en Corse ?
10. Quelle vision portez-vous sur le développement de l'IA en Corse dans les prochaines années ?

3. Audition de Michael Mercier - Directeur de Paoli Tech - Vendredi 13 juin à 14h

I. Paoli Tech, école d'ingénieur de l'Université de Corse

1. Pouvez-vous nous présenter Paoli Tech et ses parcours ?
2. Quels sont les types de métiers accessibles après l'obtention de ces diplômes ?
3. Avez-vous mis en place des liens avec des entreprises locales, des start-ups ou des institutions publiques pour les stages, projets ou embauches ?

II. Paoli Tech : numérique et intelligence artificielle

4. Quelle est la place du numérique et des nouvelles technologies dans vos formations ?

5. A l'avenir, souhaiteriez-vous mettre l'intelligence artificielle au cœur de vos formations ? Quelle forme cela prendrait pour chaque formation ?
6. Souhaiteriez-vous ouvrir une formation qualifiante spécialisée dans l'intelligence artificielle ?
7. Paolitech est une école de l'Université de Corse, est-ce que l'Université développe des programmes de recherches sur des sujets liés à l'intelligence artificielle ?

III. Ancrage territorial et impact local

8. Avez-vous identifié des freins spécifiques au développement de l'IA en Corse ?
9. Quelle vision portez-vous sur le développement de l'IA en Corse dans les prochaines années ?

4. Audition d'Emmanuel Pierre - Directeur d'Inizià - Mardi 17 juin à 18h

I. Inizià et l'investissement dans l'IA

1. Pouvez-vous présenter Inizià : ses missions, sa stratégie, ses secteurs d'intervention prioritaires.
2. Avez-vous déjà investi ou soutenu des projets en lien avec l'intelligence artificielle ou le numérique ?
3. Observez-vous un intérêt croissant de la part des porteurs de projets corses pour des solutions basées sur l'IA ?
4. Existe-t-il une volonté, au sein d'Inizià, de prioriser ou de flécher des financements vers des projets d'IA éthiques, inclusifs ou à fort impact social/local ?

II. L'IA en Corse

5. Quels secteurs de l'économie corse vous paraissent les plus propices à bénéficier de l'IA (agriculture, santé, tourisme, énergie, etc.) ?
6. Notre écosystème insulaire est-il aujourd'hui suffisamment structuré pour accueillir des projets d'IA ?
7. Quelles seraient les conditions nécessaires pour faciliter l'émergence de startups ou d'initiatives IA sur le territoire corse ?
8. Quels seraient les leviers que la Collectivité de Corse devrait actionner pour encourager cette dynamique ?

III. Perspectives et recommandations

9. Quels types de projets IA souhaiteriez-vous voir émerger en Corse dans les prochaines années ?
10. Avez-vous des recommandations spécifiques à formuler pour notre rapport sur la stratégie IA en Corse ?

5. Audition de Romain Deceuninck - Fondateur de l'IA Liv' - Mardi 17 juin à 19h30

I. Genèse, usage et perspectives

1. Pouvez-vous présenter votre IA ? De quels besoins du territoire est-elle née ?
2. À quels publics votre IA est-elle destinée : scolaires, adultes, entreprises, institutions ?
3. Comment envisagez-vous l'évolutivité de votre projet (ajout de fonctionnalités, interopérabilité, exportabilité) ?

II. Enjeux linguistiques et culturels

4. Quelles sources linguistiques (corpus oraux, écrits, dictionnaires, archives) avez-vous utilisées pour l'entraîner ?
5. Avez-vous collaboré avec des linguistes, enseignants ou institutions culturelles ?

III. Gouvernance, partenariats et soutiens

6. Avez-vous bénéficié de l'aide de la Collectivité de Corse, de l'ADEC, d'Inizià, ou d'autres structures régionales et collectivités ?
7. Êtes-vous inscrit dans un dispositif comme le programme UNITI, Cors'IA, ou avez-vous des liens avec l'Université de Corse ?

IV. Données, souveraineté et infrastructures

8. Où sont hébergées les données utilisées pour entraîner votre IA ? Sont-elles stockées localement ?
9. Êtes-vous confronté à des difficultés d'accès aux données locales ou publiques ?

V. Autonomie numérique et perspectives

10. Comment votre projet pourrait-il s'inscrire dans une politique publique régionale plus large de souveraineté technologique ?
11. Quels freins ou leviers identifiez-vous pour développer un écosystème d'IA nustrale (financement, compétences, culture numérique) ?
12. Quelles seraient vos recommandations pour la Collectivité de Corse en matière de soutien à l'IA linguistique ou territoriale ?

6. Audition de Gilles Giovannangeli - Président de l'Agence de développement économique de la Corse - Lundi 30 juin à 18h

I. Actions pour le numérique et gestion de la donnée

1. Comment l'ADEC structure-t-elle son action en matière de développement numérique et d'innovation sur le territoire ? Quelles ont été les initiatives les plus importantes ? (Corsica A.I, Open Data Corsica, Corsica Statistica)
2. L'ADEC s'appuie-t-elle sur des données produites localement pour définir sa stratégie numérique et son action ?
3. La Corse est la région qui connaît le plus fort taux d'illectronime de France. Comment intégrez-vous la problématique de l'inclusion numérique, notamment pour les publics éloignés (seniors, zones rurales...) ?
4. Qualifieriez-vous la collaboration entre l'Etat et la Collectivité de Corse pour la transmission des données d'efficace ?

II. Partenariats publics et privés

5. Quelle articulation existe-t-il entre l'ADEC, la Collectivité de Corse et les autres acteurs publics (Université, collectivités) ?
6. Quelles sont les principales aides proposées par l'ADEC pour soutenir les entreprises du numérique ?
7. Quels types de partenariats l'ADEC noue-t-elle avec les acteurs privés (investisseurs, incubateurs, formations privées) pour structurer un écosystème d'innovation ?

III. Vers une île technologique : perspectives et recommandations

8. Pensez-vous que la Corse puisse devenir un territoire pilote pour des politiques publiques innovantes liées au numérique ? Si oui, sur quels volets (éducation, IA, inclusion...) ?
9. Quels sont, selon vous, les freins majeurs actuels au développement numérique en Corse (financiers, humains, organisationnels) ?
10. Selon vous, quels seraient les leviers d'un véritable pilotage numérique en cas d'évolution institutionnelle de la Corse ?
11. En quoi l'ADEC peut-elle soutenir le développement d'une IA "nustrale", ancrée dans les réalités insulaires (langue, services publics...) ?

II. Utilisation de l'IA pour l'élaboration du rapport

1. Elaboration du questionnaire pour les auditions

Elaboration du questionnaire de l'audition de Sebastien Simoni : Ordre donné à ChatGPT : « *Je dois interroger le Président d'un fonds d'investissement solidaire corse dans le cadre de l'élaboration d'un rapport destiné à l'Assemblée de Corse dont le titre*

est le suivant "Les enjeux numériques et la gouvernance des données en Corse" dont le plan est en pièce jointe. Elabore un questionnaire d'audition. «

Réponse de ChatGTP :

Introduction – Présentation générale du fonds

1. Pouvez-vous présenter votre fonds d'investissement : ses missions, sa gouvernance et ses priorités actuelles ?
2. Quel est le rôle spécifique de votre structure dans le financement des projets numériques ou technologiques en Corse ?

I. Enjeux numériques et acculturation

A. Gouvernance de la donnée

3. Identifiez-vous un manque de coordination entre acteurs publics et privés autour des projets numériques ? Comment y répondez-vous dans vos actions d'investissement ?
4. Selon vous, quelles sont les principales lacunes structurelles en matière d'infrastructures numériques qui freinent les initiatives entrepreneuriales ?

B. Formation et compétences

5. Votre fonds soutient-il des projets en lien avec la formation au numérique (éducation, reconversion, inclusion) ?
6. Comment évaluez-vous la qualité et l'adéquation des formations existantes (Université, Aflokkat, Cors'IA, etc.) avec les besoins des porteurs de projets que vous accompagnez ?

II. Maîtrise publique et stratégie territoriale

A. État des lieux et perspectives

7. Avez-vous été impliqué, directement ou indirectement, dans des initiatives portées par la Collectivité de Corse comme Smart isula ou le déploiement d'Open Data Corsica ?
8. Quels freins observez-vous dans le passage à l'échelle de projets pilotes vers des solutions opérationnelles territorialisées ?

B. Soutien à l'écosystème numérique corse

9. Comment percevez-vous l'articulation entre les aides européennes, régionales et votre action pour soutenir l'innovation numérique locale ?
10. Quels leviers d'amélioration identifiez-vous pour structurer un écosystème numérique corse solide et pérenne ?

III. Souveraineté et innovation

A. Autonomie numérique

11. Pensez-vous que la Corse peut (ou doit) développer une forme d'autonomie numérique ? Si oui, à quelles conditions ?
12. Quel rôle votre fonds pourrait-il jouer dans une stratégie insulaire de souveraineté des données ?

B. Développement d'une IA « nustrale »

13. Avez-vous identifié ou soutenu des projets d'intelligence artificielle en Corse ?
14. Quels sont, selon vous, les domaines où une IA territorialisée pourrait avoir le plus d'impact (santé, environnement, tourisme, etc.) ?
15. Comment assurer un développement éthique et soutenable de ces technologies dans un contexte insulaire ?

Conclusion – Recommandations

16. Quelles seraient vos principales recommandations pour renforcer l'investissement solidaire au service de la transition numérique en Corse ?
17. Souhaitez-vous formuler une proposition concrète à l'Assemblée de Corse dans le cadre de ce rapport ?

2. Constitution d'une bibliographie

Question posée à Chat GPT : « *As-tu un article qui parle de la nouvelle fracture numérique due à l'apparition de l'intelligence artificielle ?* »

Réponse :

« Voici plusieurs articles récents qui examinent la nouvelle fracture numérique liée à l'essor de l'intelligence artificielle :

 1. « *En images : accès, usages, intelligence artificielle, les trois fractures numériques* » (The Conversation)

Cet article propose une typologie en trois niveaux de fracture :

1. Premier niveau : l'accès à Internet (déjà bien documenté),
2. Second niveau : les usages et compétences numériques,
3. Troisième niveau : fracture liée à l'intelligence artificielle — due à la méconnaissance des algorithmes, des données utilisées, et de la façon dont l'IA structure nos choix en ligne (recommandations, tri, etc.). L'auteur appelle à renforcer la capacité des citoyens à comprendre et superviser

[l'IAarxiv.org](https://arxiv.org)+2arxiv.org+2cybernewscentre.com+2theconversation.com+1cgdev.org+1.

🎓 2. « *AI literacy and the new Digital Divide – A Global Call for Action* » (UNESCO / Susan Gonzales, août 2024)

Accent mis sur la « AI literacy gap » : un fossé d'inégalités d'accès et de compétences vis-à-vis de l'IA, qui touche particulièrement les communautés marginalisées (femmes, minorités, etc.). L'article propose un plan d'action autour de l'éducation à l'IA : programmes spécifiques, matériel adapté, partenariats locaux .

📄 3. « *The artificial intelligence divide: Who is the most vulnerable?* » (Chenyue Wang et al., 2024)

L'article explore comment l'intelligence artificielle crée une nouvelle fracture numérique. Les auteurs identifient cinq profils de citoyens selon leurs compétences, attitudes et connaissances en IA. Ceux ayant peu de compétences et d'intérêt technologique (souvent plus âgés et moins éduqués) sont les plus vulnérables. L'étude recommande des politiques éducatives ciblées pour éviter un approfondissement des inégalités.

🌐 4. « *The AI Gold Rush and the Widening Digital Divide* » (Cybernewscentre, déc. 2023)

Analyse mondiale : l'élan vers l'IA renforce l'écart entre pays du Nord et pays du Sud, menaçant d'ancrer la position subordonnée de nations moins développées. Appel à une gouvernance inclusive et à un effort conjoint pour ne pas creuser davantage cette fracture .»